

RAPPORT N°8

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les articles 33 et suivant de la loi NOTRe du 7 août 2015

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les propositions de nouvelle organisation de la piscine suite aux travaux,

Considérant les obligations légales de sécurité en piscine,

Considérant l'augmentation du parc automobile et du parc de matériel mutualisé,

Considérant les heures complémentaires effectuées au sein du service bâtiment,

Considérant le déroulement de carrières des agents d'Ambert Livradois Forez communauté de communes,

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

MODIFICATION DE POSTES

Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Ancienne durée hebdomadaire de service	Nouveau libellé du poste	Nouvelle durée hebdomadaire de service	Augmentation de la masse salariale annuelle
Agent d'exploitation des équipements sportifs et ludiques	Adjoints techniques territoriaux	35h	Agent d'exploitation des équipements sportifs et ludiques	20H	Néant réorganisation poste
			Agent de service polyvalent en milieu rural	15H	

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Ancienne durée hebdomadaire de service	Nouvelle durée hebdomadaire de service	Augmentation de la masse salariale annuelle
Agent de service polyvalent en milieu rural	Adjoints techniques territoriaux	10h	35h	22 116€ dont une partie déjà rémunérée en heures complémentaires

CREATION DE POSTE

Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire de service	Augmentation de la masse salariale annuelle
2 postes d'agents d'exploitation des équipements sportifs et ludiques	Adjoints techniques territoriaux	20h	Postes à pourvoir prioritairement en reclassement. A défaut 62 464€
2 postes d'opérateurs en maintenance des véhicules et matériels roulants	Adjoints techniques territoriaux	15H	
Maitre-nageur	Educateur APS	35H	35 600€
Maitre-nageur	Educateur APS	17H30	Mis à disposition par le club
Maitre-nageur	Educateur APS	17H30	Mis à disposition du club
		17H30	Coût global 35 600€

AVANCEMENTS DE GRADE AU 01/01/2019

Cadre d'emploi	Durée hebdo de service	Grade actuel	Grade proposé	Motif
Adjoints techniques territoriaux	35H	Adjoints techniques	Adjoints techniques principaux 2 ^{ème} classe	5 postes à l'ancienneté
Adjoints techniques territoriaux	35H	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Avancement à l'ancienneté
Agent de maîtrise	35h	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Avancement à l'ancienneté
Adjoints territoriaux du patrimoine	21h	Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Avancement à l'ancienneté

Coût prévisionnel annuel des avancements de grade : 4 687€

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé d'approuver :

- les modifications de postes ci-dessus présentées ;
- les augmentations du temps de travail ci-dessus présentées ;
- les créations de postes ci-dessus présentées ;
- les avancements de grade ci-dessus présentés ;
- la modification du tableau des emplois intégrant ces modifications ;
- l'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges pour l'année en cours.